



**L'Europe
locale & régionale**

COP22 : la COP de l'action

**Le sommet de Marrakech sur le changement
climatique :**

**Les Communes et les régions, catalyseurs
d'actions efficaces**

Octobre 2016

*Conseil des Communes et Régions d'Europe
Inscrit au registre des représentants d'intérêts
Numéro d'inscription : 81142561702-61*

AVANT-PROPOS

« Nous avons connu une année intense après la COP21 – la COP des négociations - et maintenant nous sommes là, avançant vers la COP22 - la COP de l'action. La lutte contre le changement climatique continuant d'être notre préoccupation, le CCRE/PLATFROMA et ses associations membres exhortent l'UE à rester ambitieuse dans ses objectifs, montrant un leadership mondial comme après la ratification de l'Accord de Paris en octobre.

La collaboration, les partenariats et un bon cadre d'action restent primordiaux afin d'atteindre nos objectifs communs de décarbonisation de la société, de création d'emplois verts et d'un monde durable pour les générations futures. En septembre, le sommet mondial de l'action climatique des acteurs non-étatiques (Climate Chance) a été une occasion clé pour engager la lutte contre le changement climatique et mobiliser les acteurs concernés. Le CCRE / PLATFROMA a montré clairement son engagement en codirigeant deux des coalitions mises en place à cette occasion : l'économie circulaire et la coopération décentralisée. Ce faisant, nous continuons à soutenir nos membres dans leur objectif de réduction de 40% des gaz à effet de serre d'ici 2030. L'adoption de la [Déclaration de Nantes](#) des acteurs du climat se concentre sur « Renforcer l'action concrète pour combler le fossé entre les engagements actuels et l'objectif de l'accord de Paris » et réclame un accès à des financements ciblés sur la lutte contre le changement climatique pour les villes. La déclaration indique que « Nous appelons à la mise en place de mécanismes permettant l'accès des collectivités territoriales [...] en développement aux nouveaux outils de financements, le Fonds vert devant en être un exemple ».

Nous demandons aux institutions de l'UE et aux gouvernements nationaux, de la part des gouvernements locaux et régionaux, ce qui suit :

1. Un **dialogue structuré** de l'UE afin d'intégrer la dimension infranationale dans le processus de la CCNUCC et aider à la mise en œuvre de l'**Accord de Paris**
2. De la **place pour les COP** lors des processus de développement durable international et ONU Habitat III
3. L'utilisation des **ressources financières** des gouvernements infranationaux, nationaux et européen, des structures politiques et l'innovation et la recherche de nouveaux outils afin de lutter contre le changement climatique
4. L'amélioration des processus **politiques et législatifs de l'UE** afin d'intégrer les actions climatiques locales dans les programmes nationaux et européens et de relier les initiatives européennes et internationales au climat.
5. Des actions pour faciliter l'**échange de bonnes pratiques** et la coopération entre villes au niveau infranational, en Europe et dans le monde »

Linda Gillham

Porte-parole du CCRE sur l'environnement

Runnymede Council, UK



NOS CINQ MESSAGES CLEFS

1. Un dialogue structuré de l'UE afin d'intégrer la dimension infranationale dans le processus de la CCNUCC et aider à la mise en œuvre de l'Accord de Paris

2009 a été l'année où les institutions de l'UE ont reconnu dans leur conclusion en amont de la COP15, le rôle que le niveau infranational peut jouer dans la lutte contre le changement climatique. Nous avons remarqué des améliorations importantes jusqu'à la COP21, et les réseaux européens et internationaux de villes et régions ont transmis un message commun à la veille de la COP21. **Une étape supplémentaire doit être formalisée dans le processus. Celle-ci doit permettre aux gouvernements infranationaux et associations nationales de se joindre à la délégation de l'UE lors des négociations de la COP et dans le cadre plus large du processus, ainsi que de renforcer les interactions et liens avec le Comité des Régions. Cette approche a besoin d'être incorporée dans une structure permanente établissant ainsi les bases d'un modèle de bonne gouvernance.**

Une position forte et unifiée incluant le niveau infranational peut être obtenue si ce dernier est impliqué dès le début du processus. Cela facilitera le travail des institutions européennes pour établir un consensus entre les acteurs. Par conséquent, nous appelons à soutenir cette approche et à la renforcer. Maintenant que l'Accord de Paris a été ratifié par l'UE, permettant ainsi son entrée en vigueur, le CCRE/PLATFORMA demande à l'UE de faciliter sa mise en œuvre dans les Etats membres en considérant le point de vue du niveau infranational. Non seulement les Etats membres de l'UE, mais tous les pays qui ont ratifié l'Accord de Paris.

2. De la place pour les COP lors des processus de développement durable international et de l'ONU Habitat III

La COP21 était une étape importante, la COP22 à Marrakech s'appuiera sur ce succès si les **résultats sont liés à la mise en œuvre des Objectifs de développement durable** (en particulier l'objectif 11, encourageant les actions émanant de villes pour l'adaptation et l'atténuation à l'horizon 2030) et des propositions pour **l'Agenda Urbain d'Habitat III** (3^{ème} Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable). La majorité des engagements spécifiques pour les gouvernements locaux viendra indirectement via la nouvelle législation de l'UE pour le climat. En Europe, l'estimation des capacités financières locales et la remise en question des compétences juridiques doivent être réalisées avant la mise en œuvre de nouvelles législations ou mesures afin d'éviter les attentes irréalistes ou résultats réglementaires coûteux.

3. L'utilisation des ressources financières des gouvernements infranationaux, nationaux et européen, des structures politiques et l'innovation et la recherche de nouveaux outils afin de lutter contre le changement climatique

Les principaux facteurs de lutte et d'adaptation au changement climatique sont les cadres politiques appropriés, le déploiement d'instruments financiers innovants, le financement des programmes et actions d'atténuation et d'adaptation et la reconnaissance des marchés publics (comme instrument volontaire de stimulation de la croissance durable et de l'éco-innovation), facilitant la transition vers une économie circulaire. **Mais cela ne peut être accompli sans des institutions européennes et des Etats membres plus volontaristes dans leurs relations avec le niveau infranational, trouvant des nouveaux moyens de financement.** Les Fonds structurels et les Fonds d'investissement européens sont primordiaux et restent le principal outil européen pour soutenir la mise en œuvre de projets locaux dans le domaine de l'atténuation et l'adaptation au changement climatique. L'accessibilité au Fonds vert pour le climat et au Fonds pour l'environnement mondial doit être facilitée seulement dans les cas où des efforts et actions sont déjà en place concrètement et se sont avérés efficaces. L'engagement des élus des communes et régions dans les dossiers climatiques et énergétiques sont facteurs de réussite, comme le besoin de sensibiliser et de responsabiliser les citoyens de ces territoires. Cependant, ceci ne peut être atteint qu'avec des ressources durables suffisantes.

4. L'amélioration des politiques et législations de l'UE afin d'intégrer les actions climatiques locales dans les programmes nationaux et européens et de lier les initiatives européennes et internationales relatives au climat

Dans le cadre du processus de meilleure réglementation, nous demandons que les **institutions européennes et les gouvernements nationaux impliquent les autorités locales à un stade précoce du processus décisionnel**. Ils doivent les reconnaître comme des institutions publiques dotées d'une personnalité juridique, composantes de la structure étatique, en dessous du niveau du gouvernement central et responsables devant les citoyens, incluant différents niveaux de gouvernement. Les initiatives telles que l'Agenda Urbain Européen, l'Agenda territorial 2020, le paquet climat et énergie de l'UE et ses révisions législatives ou les Stratégies nationales pour le climat, ont le potentiel pour introduire cette approche et cette méthode de travail en partenariat avec les communes et les régions. Des liens avec des initiatives climatiques européennes et internationales similaires (telles que la Convention mondiale des maires pour le climat et l'énergie) doivent avoir l'attention nécessaire afin d'éviter une charge administrative aux autorités publiques.

5. Faciliter l'échange de bonnes pratiques et la coopération entre villes au niveau infranational, en Europe et dans le monde

L'UE doit intensifier son soutien à la coopération établie précédemment entre les réseaux de villes et régions, aux activités communes, échanges de pratiques, projets, outils et événements de haut niveau, visant les acteurs non-étatiques des Nations unies et particulièrement les gouvernements locaux. Plus d'alliances doivent être construites tout en respectant les compétences et missions de chacun. La coopération décentralisée doit être systématiquement incluse dans la Convention des maires en Afrique Sub-Saharienne et la Convention mondiale des maires pour le climat et l'énergie

NOS ACTIONS

Le CCRE/PLATFORMA est fier de ses valeurs 1) Nous, les acteurs locaux et régionaux, sommes confiants et sur le bon chemin ; 2) Nous soutenons l'approche de l'UE vis-à-vis des objectifs de la COP22 ; 3) L'action climatique est une occasion pour la création d'emplois verts et la croissance. Sur base de ces valeurs, le CCRE/PLATFORMA montre ses engagements à travers nos actions :

La multi-gouvernance s'engage pour le climat : une approche ascendante et une gouvernance climatique multi-acteurs globale avec des ressources financières locales appropriées, sont tout aussi précieuses et importantes que des instruments réglementaires appropriés au niveau national et international.

Des exemples phares mis en place par les gouvernements locaux et régionaux : les gouvernements infranationaux peuvent jouer un rôle prépondérant en Europe et au-delà sur la feuille de route des autorités locales pour le climat. Des initiatives telles que la Convention des Maires avec des objectifs à l'horizon 2030, la Convention des maires en Afrique Sub-Saharienne, la Convention mondiale des maires ou les nouvelles coalitions sur l'économie circulaire mises en place lors du Sommet Climate Chance sont des exemples éminents mondiaux, comportant une dimension européenne et internationale, en direction d'une économie bas-carbone.

La promotion au niveau européen des politiques locales de lutte contre le changement climatique et l'influence des législations européennes futures : atteindre une stratégie ambitieuse avec une forte implication des autorités locales et régionales.

L'encouragement des réseaux à joindre leurs forces efficacement : les collaborations et alliances entre tous les réseaux travaillant dans le monde entier sur l'atténuation et l'adaptation au changement climatique ont déjà fait une différence réelle et substantielle. Les COP clés comme la COP21 ont également montré que cet engagement existe et que des feuilles de routes ont été mises en œuvre afin de coordonner les actions et les messages. De plus, la COP22 est la COP de l'action, ces collaborations doivent continuer.

La coopération décentralisée à travers le monde entier : des engagements sérieux en faveur de la coopération internationale au développement doivent favoriser la mise en œuvre effective des mesures. PLATFORMA, dont le secrétariat est accueilli par le CCRE, défend le rôle unique que jouent les gouvernements locaux et régions européens dans l'amélioration de la vie quotidienne des citoyens dans les pays partenaires dans des domaines tels que l'énergie et le climat.

Le CCRE/PLATFORMA reste convaincu que le progrès en amont de la COP22 encouragera les acteurs non-étatiques et les membres de la COP à travailler ensemble pour atteindre une société durable.

Contact

Eva Baños de Guisasola
Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE)
Square de Meeûs 1
B-1000 Brussels
Tel. +32 2 21 38 699
eva.banosdeguisasola@ccre-cemr.org

Le CCRE

Le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE) est la plus grande organisation d'autorités locales et régionales en Europe. Ses membres sont plus de 50 associations nationales de villes, municipalités et régions de 40 pays européens. Ensemble, ces associations représentent près de 100.000 collectivités territoriales.

Les missions du CCRE sont doubles : influencer la législation européenne au nom des autorités locales et régionales et fournir une plateforme d'échanges entre ses associations membres et leurs représentants élus et experts.

En outre, le CCRE est la section européenne de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), l'organisation mondiale de collectivités territoriales.

Web: www.ccre.org

Twitter: [@ccrecemr](https://twitter.com/ccrecemr)